

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur: Frédéric Aimard - 18 novembre 2024 - 1,50 €

N° 110

Exécution provisoire

Au secours il paraît que des juges font de la politique dans le palais de justice: qui s'en étonne? Le poteau d'exécution élimine: c'est grave.

Madame Le Pen est accusée avec d'autres membres de son entourage d'avoir commis des infractions infamantes au détriment du parlement de Bruxelles, et notamment des détournements de fonds publics pour permettre aux assistants parlementaires de son mouvement de travailler pour l'Europe et aussi en interne. Rappelons qu'un député européen est élu dans la circonscription qu'est la France.

A priori tout le monde s'accorde pour dire que la législation et les textes sont flous et qu'il n'y a pas de règles claires. Mais l'accusation qui doit prouver l'irrégularité estime que Mme Le Pen n'a pas respecté le droit. Cela se discute et il appartient aux magistrats du siège qui sont indépendants de relaxer ou de condamner avec possibilité de recours, ce dont n'importe quel justiciable peut bénéficier.

Il est acquis que le budget alloué par le Parlement européen n'a pas été dépassé et que pas un centime n'est allé dans une poche personnelle. Lesdits assistants travaillaient vraiment et devaient être payés comme pour tout salarié serait-il militant. Le débat de prin-



cipe est de savoir quelle est la nature du travail d'assistant parlementaire pour un député européen: doit-il se consacrer exclusivement à des tâches qui ont un rapport avec l'Europe ou peut-il aussi travailler en même temps selon la jurisprudence Macronienne pour le parti en France?

Sur le travail effectif des assistants on a des exemples. Non seulement M. Fillon a été battu en 2017 mais il a été condamné pénalement et se propose de rembourser 700 000 euros à l'Assemblée nationale. Le Modem est passé aussi sous les fourches caudines mais M. Bayrou

SOMMAIRE

P. 1: Exécution provisoire. P. 2: Coordination rurale. P. 3: Lectures. P. 4: Avortement. Téléphone. P. 5: Pouboires et étrennes. Écrans. P. 6: Narcotrafic. P. 7: Théâtre. P. 8: Le méthane. P. 10: Cabinet présidentiel. François et Emmanuel. P. 11: Le primat anglican démissionne. P. 13: De l'Allemagne. Black Friday.

■ **Justice** : Au procès des assistants parlementaires européens, le procureur a demandé, le 13 novembre, contre l'ensemble des 25 prévenus, dont Marine Le Pen et Louis Aliot, des peines de prison ferme, de très fortes amendes, le remboursement des sommes perçues (6,8 millions d'euros), et 5 ans d'inéligibilité. Si le tribunal confirmait ces réquisitions, c'est tout le paysage électoral du pays qui serait chamboulé.

■ **Justice** : Le Parquet national financier a requis, le 13 novembre, un procès devant le tribunal correctionnel contre la ministre de la Culture Rachida Dati et l'ancien patron du groupe automobile Renault-Nissan, Carlos Ghosn. La première est accusée d'avoir perçu 900 000 euros d'honoraires d'avocat de la part de RNBV, filiale de l'alliance Renault-Nissan, sans contrepartie d'un travail suffisamment identifiable, entre 2010 et 2012.

■ **Justice** : L'ancien secrétaire d'État socialiste Thierry Mandon, 66 ans, a été condamné le 15 novembre à un an de prison avec sursis et à 22 000 euros d'amende. Il s'était fait payer ou rembourser indûment, entre 2019 et 2021, divers services par la cité du Design de Saint-Étienne dont il était le directeur.

■ **Animaux** : L'abattoir de Saint-Étienne-de-Cuines en Maurienne a été fermé par arrêté du préfet de Savoie le 13 novembre après la diffusion d'une vidéo de l'association L214 montrant des scènes de graves maltraitements sur des vaches et des moutons égorgés,

a été relaxé au bénéfice du doute. Je n'évoque que pour mémoire M. Sarkozy et le bracelet électronique : des juges veulent la peau de l'ancien président de la République ! Seule la droite semble dans le viseur médiatique alors que chacun sait que tous les partis politiques ont fait de même, faute de règles explicites. La gauche a quelques casseroles mais semble plus vertueuse pour les borgnes ou les sourds.

Au procès de Mme Le Pen il y avait deux procureurs chargés de soutenir l'accusation et donc de démontrer qu'il y a un système de fraude organisée et la volonté de tricher. En demandant de la prison ferme même aménageable ils ont voulu – je le suppose – montrer aux justiciables que la justice n'est pas laxiste et ainsi contrer les reproches du rassemblement national à ce sujet. Comme leur parole est libre et la plume serve ils ont dit haut et fort que les élus doivent donner l'exemple. Les procureurs doivent regarder régulièrement les débats à l'Assemblée nationale et le comportement de certains députés dont celui qui a acheté de la drogue dans le métro en utilisant l'argent de ses frais de mandat.

On connaît une minorité de juges qui se vantent publiquement d'être partiaux, de vouloir changer la société car les citoyens ne comprendraient rien au progressisme, et ils sont bâtisseurs de murs des cons ou équivalents. Ils sont toujours en poste et pas réprimandés. C'est la justice que les électeurs n'aiment pas. On ne veut pas de vengeurs ou de justiciers sociaux en robe qui n'exercent pas de responsabilités vérifiables

bien qu'ils soient légitimes et ne répondent pas des conséquences de leurs décisions. On veut des arbitres impartiaux qui appliquent la loi votée par la majorité.

Heureusement le pire n'est jamais sûr. Les juges du siège qui vont prononcer le jugement en 2025 et qui ne dépendent que d'eux-mêmes peuvent relaxer Mme Le Pen en estimant que les infractions poursuivies ne sont pas constituées. On a parfois des surprises : M. Dupond-Moretti qui se disait innocent a été relaxé par la Cour de Justice de la République qui a constaté qu'il y avait eu conflit d'intérêts mais que le ministre n'avait pas eu l'intention de le commettre. J'approuve cette motivation.

L'indignation pour Mme Le Pen vient du fait qu'on a le sentiment que les procureurs visaient 2027 et non les faits en cause qui ont commencé vers 2004 avec le papa de la justiciable et qui ont duré. Qui contrôlait ? Et qu'ils veulent empêcher une candidate de se présenter à l'élection présidentielle. C'est contre-productif car si c'est le cas les électeurs déjà frustrés par l'arc républicain ne se laisseront pas voler une éventuelle victoire quel que soit leur leader. Même si un élu n'est pas au-dessus des lois cela va de soi. Ne faisons pas d'une justiciable vedette, un martyr.

Les procureurs ont été excessifs et leurs demandes sont disproportionnées. Que demanderont-ils quand il y aura un assassinat horrible, un trafic mortel ou autre événement barbare ? Sachant que la liberté est devenue la règle et la prison l'exception. Sauf pour le citoyen lambda ou la personnalité sans casier judiciaire.

La peine complémentaire d'inéligibilité n'est pas automatique et obligatoire puisque les juges peuvent l'écarter en expliquant pourquoi. Les procureurs n'ont pas exigé, de peur du ridicule, un mandat d'arrêt à la barre, mais ont sollicité l'exécution provisoire du jugement. Ce qui veut dire que les recours en appel ou en cassation n'ont plus de sens. L'effet suspensif est gommé. Et que Mme Le Pen aurait porté atteinte à la démocratie.

Les décisions d'O.Q.T.F. n'ont pas l'exécution provisoire puisqu'on demande gentiment à l'intéressé de décider de la date de son retour.

En matière civile qui concerne des millions de justiciables l'article 515 du code de procédure civile prévoit l'exécution provisoire de droit. Ce n'est pas le cas du procès pénal. En matière prud'homale qui concerne de très nombreux justiciables et les entreprises l'article R.1454-28 du code du travail envisage une exécution provisoire limitée. La société civile serait-elle moins importante que le microcosme politique ?

Les magistrats vont trancher au nom du peuple français qui comprend les onze millions d'électeurs du rassemblement national. On ne juge pas des idées en les combat.

Christian Fremaux

Coordination rurale

C'est en pleine nouvelle mobilisation des agriculteurs que se déroule les 19 et 20 novembre au Futuroscope de Poitiers (Vienne) le

congrès de la Coordination rurale, deuxième syndicat représentatif de la profession après la FNSEA. Une rencontre dont on saisit mieux l'importance si l'on se rappelle que les élections professionnelles aux chambres d'agriculture se dérouleront au mois de janvier prochain. La Coordination rurale espère y faire une nouvelle percée significative.

À cette occasion, l'organisation syndicale a notamment invité le philosophe Michel Onfray, auteur entre autres ouvrages de L'Art d'être français (Bouquins, 2021) et cofondateur de la revue Front populaire, à s'exprimer le mercredi 20 novembre au matin devant ses adhérents sur les thématiques de la souveraineté alimentaire et de la colère paysanne.

La Coordination rurale a vu le jour à l'occasion des négociations du traité de Maastricht, en 1991-1992. Ses fondateurs rejetaient alors, en rupture avec le syndicat majoritaire (la FNSEA), la nouvelle Politique agricole commune (PAC). Elle a depuis conservé sa ligne souverainiste et son exigence d'une agriculture essentiellement fondée sur le juste prix payé au producteur et non sur les subventions européennes versées dans le cadre de la PAC. Elle est dans ce cadre très hostile aux traités de libre-échange comme celui en passe d'être signé entre l'Union européenne et le Mercosur et qui mobilise actuellement contre lui l'ensemble de la classe politique et des organisations paysannes françaises.

Là où la FNSEA assume une certaine cogestion des dossiers agricoles française avec les gouverne-



PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE PRIX FEMINA

Aux origines familiales

Retrouver ses racines vénézuéliennes. Cette quête, Miguel Bonnefoy la mène tambour battant à travers un siècle et deux continents. Au début, il y a Antonio, trois jours, abonné sur le seuil d'une église de Maracaibo, avec dans ses langues une machine à rouler les cigarettes pour seul viatique, et recueillie par une mendicante. Le gamin grandit accumulant les petits boulots : vendeur de cigarettes, domestique dans un bordel... jusqu'à ce que le destin lui soit favorable. Il deviendra un cardiologue célèbre marié à Ana Maria, la première femme médecin du Venezuela. Un couple engagé dans les causes sanitaires. Leur fille s'exilera en France.

« Le rêve du jaguar », Miguel Bonnefoy, Rivages, 304 p., 20,90 €.

JEUNESSE

Aventures félines

Maruru est un chat d'appartement, mais l'instinct du matou est plus fort. Il se lance à la poursuite d'un oiseau et se perd. Impos-



sible de retrouver sa maison. À lui maintenant de se débrouiller seul sauf s'il parvient à se faire des amis. Tiens, par exemple, Hachi, un chat des rues habitué à la vie dure. Bon, au début, ce n'est pas l'entente cordiale mais, face à l'adversité, quoi de mieux que l'entraide et la solidarité. Uri Sonoda signe une série de mangas où catastrophes et amitiés vont de pair dans le monde félin. À partir de 9 ans.

« Chats des rues », Uri Sonoda, Bamboo édition, 174 p., 7,95 €.

BEAU LIVRE

Souvenir des JO

La fête a été réussie. Athlètes olympiques et paralympiques ont ébloui. La récolte des médailles a été excellente. La France était à l'honneur dans le monde entier. Alors prolongeons la magie de Paris 2024 avec un beau livre, grand format, doré sur tranche, qui retrace ces olympiades magnifiques. Du parcours de la flamme jusqu'au final au Stade de France en passant par la cérémonie d'ouverture sur la Seine, le résumé de chaque épreuve, la remise des médailles et les records battus, tout est illustré grâce à 400 photos



extraordinaires. Préface de Tony Estanguet.

« Le livre officiel des Jeux Olympiques Paris 2024 », Hugo Sport, 320 p., 44,95 €.

REVUE

Intellectuelles

En quelques années, les femmes ont su s'imposer dans le domaine de la pensée et du débat politique. Lire consacre un dossier à ces figures montantes de l'intelligentsia, à droite (Eugénie Bastié) comme à gauche (Rokhaya Diallo).

Autres sujets : le grand entretien avec Philippe Claudel, l'univers de Miguel Bonnefoy, le portrait de Henri Lœvenbruck, la littérature d'horreur...

« Ces femmes qui bousculent les idées », Lire magazine littéraire, novembre 2024, 7,90 €. En kiosque.



voire découpés, encore conscients.

■ **Agriculture** : Pour protester contre une éventuelle signature du traité de libre-échange avec le Mercosur et la dégradation de leur situation, les agriculteurs de la FNSEA-JA ont mené des actions symboliques avec des tracteurs pour bloquer des routes aux portes de Paris le 18 novembre.

■ **Foot** : Après les incidents antisémites d'Amsterdam le 7 novembre à l'occasion du match Macabi-Amsterdam, le match France-Israël au Stade de France le 14 novembre avait pris une dimension politique. Seulement 16 000 spectateurs avaient fait le déplacement pour occuper les 80 000 places du stade. Le déploiement de 4 000 policiers autour et dans le stade a permis de limiter les violences dans les tribunes à peu de choses (l'hymne israélien a été sifflé et une partie des supporters israéliens s'en est prise à des supporters provocateurs, avant que les stadiers ne parviennent à les séparer). Le match s'est soldé par un 0/0 qui permet à l'équipe de France de se qualifier pour les quarts de finale de la Ligue des nations.

■ **Foot** : L'équipe de France a battu celle d'Italie (3 à 1) le 17 novembre à Milan en Ligue des Nations.

■ **Rugby** : Le XV de France a battu, pour la troisième fois consécutive, les All Blacks néo-zélandais le 16 novembre – 30 à 29 – devant un Stade de France plein et 8 millions de téléspectateurs.

■ **Impôts** : Le 15 novembre devant l'association Départements de France, le Premier ministre Michel Barnier a annoncé le relèvement, pour trois ans, des droits de mutations (frais de notaire) de 0,5 point. La mesure rapporterait 1 milliard d'euros aux départements. Mais elle ne contribuera pas à régler la crise de l'immobilier.

■ **Pornographie** : Après une décision de la cour d'Appel de Paris du 17 octobre, quatre sites internet pornographiques hébergés hors d'Europe ont été bloqués par les principaux fournisseurs d'accès le 15 novembre, parce qu'ils ne contrôlaient pas l'âge de leurs utilisateurs. Pour l'instant, les plateformes hébergées en Europe ne sont pas concernées.

■ **Disparition** : Le compositeur Charles Dumont est mort le 17 novembre à 95 ans.

ments successifs et une interpénétration forte avec le secteur agroalimentaire, la Coordination rurale assume son syndicalisme de combat. L'organisation est présidée depuis 2022 par une femme, Véronique Le Floc'h, éleveuse de vaches laitières dans le Finistère.

Avortement

L'Arcom (haute autorité de l'audiovisuel) a à nouveau sanctionné la télévision Cnews, le 14 novembre. L'émission de Jean-Marc Morandini écope de 50 000 euros d'amende. Il est accusé de ne pas avoir vérifié une information qui risquait de donner une image défavorable de parents musulmans

présentés comme ayant réclamé un lieu de prière pour leurs enfants lors d'un voyage scolaire. Une autre amende, de 100 000 euros, vise l'émission *En quête d'esprit* (réalisée en partenariat avec l'hebdomadaire *France Catholique*) où avait été repris, le 25 février 2024, un graphique qui indiquait que l'avortement est « la première cause de mortalité dans le monde ». L'affaire avait été évoquée lors de la comparution des journalistes de Cnews devant l'Arcom où Pascal Praud et ses collègues s'étaient inélegamment désolidarisés de cette formulation. Pour l'Arcom, présenter l'avortement comme « une cause de mortalité » « est une erreur manifeste », qui aurait dû être contestée par les personnes présentes sur le plateau de l'émission.

À la rubrique « causes de mortalité », le site du ministère de la Santé fait essentiellement figurer « les tumeurs, maladies de l'appareil circulatoire, maladies de l'appareil respiratoire et morts violentes ». Quant à l'avortement, sur le même site, il figure, dans la rubrique « Santé et système de soins », avec notamment l'article « 244 300 interruptions volontaires de grossesses en 2018 » (dernière étude publiée sur le sujet). L'avortement est donc un soin, en plus d'être une liberté inscrite dans la Constitution française depuis le 8 mars 2024. Dire autre chose peut coûter 100 000 euros.

Frédéric Aimard

Téléphone

Les sénateurs ont voté le 14 novembre en première lecture, à 340 voix pour, et

zéro contre, une loi qui vise à interdire le démarchage téléphonique, sauf pour les personnes qui auront préalablement décidé qu'on peut les appeler. Le service gratuit « Bloctel », qui permet, en vertu de la loi Hamon du 17 mars 2014 et de la loi Neagelen du 24 juillet 2020, aux Français de refuser d'être démarchés par téléphone s'est en effet révélé un échec.

Beaucoup de particuliers ne décrochent même plus le téléphone de leur ligne fixe, au risque de perdre des appels importants, tant ils sont lassés par les tentatives de leur vendre quelque chose. Mais le phénomène du démarchage touche désormais les téléphones portables.

C'est donc une bonne chose d'y mettre un terme. Et que vont devenir les démarcheurs ? Ils devront se reconverter dans un métier plus utile voire moins malhonnête. La plupart des sollicitations par téléphone sont des pièges destinés à profiter de la crédulité de personnes faibles. On se souvient des arnaques au compte de formation et à la rénovation énergétique. Le démarchage dans ces secteurs est passible d'une très importante amende qui n'a pas l'air si dissuasive que cela. Les plateformes de démarchage sont, depuis plusieurs années, situées à l'étranger, au Maroc ou à l'île Maurice, utilisant du personnel plus ou moins francophone, quand il ne s'agit pas de robots, éventuellement boostés à l'intelligence artificielle...

Merci au sénateur Les indépendants de l'Aisne, Pierre-Jean Verzelen, de tenter de mettre fin une fois pour toutes à une pratique qui pourrit la vie des Français depuis trop de décen-

nies. Mais le combat risque d'être encore long ainsi qu'on a pu le comprendre par les réticences exprimées par la commission des lois du Sénat.

Paul Chassard.

Pourboires et étrennes

L'usage du pourboire est très variable d'un pays à l'autre. Plus on descend vers le sud, plus il est pratiqué et constitue parfois la seule source de rémunération de celui qui le demande avec plus ou moins d'insistance. On parle de bakchich, un mot d'origine persane, qui a des connotations plutôt négatives, signe de corruption.

En France, son usage tend à se raréfier. Les cinémas n'ont plus d'ouvrières rémunérées au pourboire, les pompistes ont disparu des stations-service... Il constitue pourtant une partie de la rémunération des serveurs de café dont le patron est tenu de tenir un registre des pourboires, ce qui n'est pas simple quand il s'agit d'argent en espèces, mais redevient plus évident quand le paiement se fait par carte bancaire et que le paiement séparé du pourboire est même prévu sur le terminal électronique...

Le pourboire est en théorie fiscalisable. Une loi a prévu cependant de le défiscaliser de 2022 à fin 2023, mesure prorogée jusqu'à la fin 2024, jusques-à quand ? Et cela ne dispense pas de le déclarer chaque mois sur la fiche de paie... Le chauffeur de taxi peut recevoir un petit pourboire. Et le chauffeur Uber ? Jusqu'à ces dernières années, les livreurs comptaient dessus.

Mais avec la multiplication des livraisons de colis ou de pizzas, et autres services délivrés par des indépendants sous-payés, la pratique du pourboire tend à disparaître. Parce qu'on ne peut pas passer sa vie à donner des pourboires, parce que les gens sont rades et n'ont plus honte de l'être, parce qu'une part importante de la population n'a plus jamais une pièce de monnaie en poche. Une certaine détérioration du service s'ensuit. Les colis balancés par-dessus le portail. Où les avis de passage de livreurs qui n'ont même pas pris la peine de sonner à la porte.

Alors les employeurs ont inventé un nouveau système. Vous devez noter la personne par un questionnaire reçu sur votre téléphone. C'est une sorte de pourboire électronique à l'envers. Les agents mal notés risquent des sanctions, des privations de prime, etc. C'est un peu infernal car les noteurs ne sont pas forcément objectifs et ne se rendent pas compte des conséquences éventuelles de leur mauvaise humeur.

Et pour les étrennes ? Il s'agit d'un don fait en une fois, en général à la fin de l'année. Autrefois, certains concierges, logés mais presque pas rémunérés, en avaient absolument besoin pour vivre et les occupants de l'immeuble qui se dispensaient de ce « cadeau » pouvaient subir certaines rétorsions... Il y a de moins en moins de concierges et ils doivent désormais être salariés... Les étrennes ont donc beaucoup diminué. Mais les gardiens d'immeuble comptent tout de même dessus... Certains facteurs de la Poste aussi, qui vendent un calendrier

qu'ils font imprimer à leurs frais. Mais il n'y a presque plus de courrier papier. Les pompiers ont également un beau calendrier à vous proposer. Et qui aurait le cœur de dire non à un pompier ? D'autant plus que la somme est pour le coup relativement faible (de 5 à 10 euros). Quant aux éboueurs, égoutiers, employés du service des eaux, ils font comme si les nombreux arrêtés préfectoraux leur interdisant de demander des étrennes (depuis au moins les années 1950) n'existaient pas. Et même, comme ces arrêtés sont renouvelés au début de chaque mois de décembre par les municipalités, les quémandeurs passent dès le 1^{er} novembre. Les commerçants sont particulièrement sollicités. Alors que certains gagnent moins que les solliciteurs et ne sont pas aux 35 heureux, eux !

Enfin, les faux éboueurs, faux représentants des services du gaz ou de l'électricité, se multiplient en cette saison. Ils présentent des cartes professionnelles qui ont l'air parfaites. S'ils sont seuls, c'est suspect. S'ils viennent à plusieurs, c'est inquiétant. À moins que vous ne les connaissiez au moins de vue, voire que vous leur auriez demandé quelque service au cours de l'année ? Pas très réglementaire !

Paul Chassard

Écrans

Les pouvoirs publics veulent lutter contre l'exclusion. Ils l'ont renforcée en imposant la numérisation complète des démarches administratives.

La simplification administrative est, depuis des décennies, le mot d'ordre

de nombreux gouvernements. Après maintes tentatives peu concluantes, le progrès technique fit miroiter la solution magique sous la forme de la dématérialisation. On multiplia les ordinateurs, les bornes et les claviers dans les administrations et l'on se persuada que chacun pourrait utiliser son ordinateur personnel et son téléphone. D'où des économies de personnel et, sans le dire, un discret transfert d'une partie de l'équipement et de la charge de travail aux usagers des services publics. De fait, on ne calcule pas la petite part de notre consommation d'électricité, d'abonnement à Internet et d'achats de matériel informatique et téléphonique qui est affectée aux démarches administratives...

Les pouvoirs publics ont ainsi réalisé de belles économies, sans s'apercevoir que les citoyens sont de plus en plus inégaux devant les services publics. Dans le rapport qu'il a consacré à la dématérialisation des services publics, le Secours catholique rappelle que 35 % des Français se heurtent à des difficultés dans l'utilisation du matériel informatique, et pas seulement les plus âgés : un jeune sur quatre déclare son embarras. Les personnes les plus modestes sont plus particulièrement touchées par les réductions de personnel administratif et par le recours systématique aux machines. Rebutés par la complexité des procédures d'accès et des formulaires à remplir, redoutant de faire une erreur qui les ferait passer pour fraudeurs, ils comptent parmi les nombreux Français (un sur quatre) qui renoncent à effectuer une démarche en ligne en raison

de difficultés techniques.

Une proposition de loi prévoyant d'assurer l'accès physique à toutes les administrations a été votée par l'Assemblée nationale en 2023. Il est urgent qu'elle soit présentée au Sénat.

Narcotrafic

Le narcotrafic explose. – Il y aurait eu 182 assassinats ou tentatives d'assassinat et règlements de compte entre bandes rivales au premier semestre 2024 avec 42 morts et 172 blessés, dont nombre de victimes innocentes « collatérales ». Il y aurait eu en 2023 à Marseille 84 fusillades liées à la drogue. La France est bien en voie de mexicanisation, n'en déplaise à l'aveuglement idéologique du garde des Sceaux.

Dans leur rapport de commission d'enquête, remarquable, déposé le 7 mai 2024, deux sénateurs, le rapporteur Étienne Blanc, LR proche de Bruno Retailleau et de David Lisnard, et le président Jérôme Durain, socialiste, font un constat alarmant. En témoigne le premier paragraphe : « Submersion : c'est l'image qui s'impose pour décrire le phénomène auquel la France est confrontée, tant les routes par lesquelles la drogue est acheminée dans notre pays sont nom-

breuses, tant les moyens par lesquels elle est introduite sont variés, tant les façons de la distribuer et de la vendre sont multiples. Avec l'explosion simultanée de l'offre et de la demande, plus aucun territoire, plus aucune catégorie sociale ne sont épargnés – et les outre-mer, victimes de leur situation géographique, sont particulièrement pénalisés. Le trafic s'infiltré partout, avec pour corollaire une violence exacerbée ; dans le même temps, il mute sous l'effet d'une ubérisation qui témoigne de l'extrême rationalité économique des trafiquants ».

Une responsabilité partagée. – Les saisies de cocaïne ont été multipliées par cinq en l'espace de dix ans, mais elles ne représentent sans doute qu'une faible part du trafic. L'apparition incessante de nouvelles drogues de synthèse produites directement sur le sol européen, le maintien à des niveaux inquiétants de la consommation de cannabis et d'héroïne, la pureté et la nocivité croissantes des produits, l'augmentation continue des cultures et laboratoires illicites en vue de la fabrication de drogues, la situation dramatique dans nos « cités » et dans les collectivités d'outre-mer, participent de cette submersion

qui touche désormais l'intégralité du territoire sur lequel il y aurait 3 000 points de deal.

Certes le gain facile à tous les niveaux de la chaîne de production et de commercialisation favorise le développement des filières de la drogue. Mais le progressisme ambiant qui voudrait rendre licite la consommation de cannabis en est aussi la cause. L'idée que le cannabis n'est qu'un produit récréatif, au fond pas plus dangereux que le tabac ou l'alcool, alimente une consommation facile puisque les consommateurs ne sont guère inquiétés tant qu'ils ne causent pas d'incidents. Mais le cannabis est de plus en plus transformé avec des produits plus dangereux, il est la première drogue produite, trafiquée et consommée au monde par environ 219 millions de personnes, soit davantage que toutes les autres drogues réunies, il est l'entrée vers la consommation de drogues plus dures en donnant l'habitude et le besoin de la drogue, mais déjà il amoindrit les réflexes, avilit la volonté, dégrade la personnalité... C'est pourquoi l'argument de ceux qui veulent le rendre licite pour mieux en contrôler la consommation n'est pas recevable.

Un combat légitime. – Il ne faut donc pas douter de la justice du combat contre toutes les drogues. L'interdiction de la drogue n'est pas une atteinte à la liberté mais un moyen de rétablir une certaine sécurité et d'assurer l'exercice de nos libertés. Je suis attaché, avec Kant, à l'idée que l'homme ne peut pas utiliser son corps ou celui d'autrui comme une chose

voire seulement comme un moyen. Il doit le respecter en tant qu'il est constitutif de son être dans son essence et que de ce fait, il ne peut pas le transformer indûment ni le supprimer de sa seule volonté et moins encore pour son plaisir ou par absence de volonté. La dignité humaine, que tend à établir toute société de liberté, consiste à respecter l'intégrité de l'être, celle de l'autre comme celle de soi-même. Ce qui justifie aussi, sauf bien sûr nécessité médicale et faute de mieux, toutes réserves à l'égard de l'autorisation de toutes drogues, qui, toutes, attentent à l'intégrité du corps et de l'esprit et génère des comportements déréglés à l'égard d'autrui.

À cet égard le rapport sénatorial susvisé est courageux et il inspire légitimement la proposition de loi préparée par ses instigateurs et les mesures qu'envisage le ministre de l'Intérieur pour « sortir la France du piège du narcotrafic ». Il s'agit notamment, et parmi nombre de propositions, de compléter l'arsenal pénal de la lutte contre les trafiquants pour être plus réactifs et plus intransigeants, de renforcer les moyens et les contrôles de nos territoires ultramarins autant que de nos ports et aéroports, d'intensifier la collaboration des services au double niveau national et international, de veiller plus attentivement sur les risques de corruption des agents publics, de créer un parquet national antistupéfiants (Pnast), d'assurer une meilleure protection des informateurs et des repentis et un recours plus facile à ce statut...

Il faut aussi, comme l'a dit Bruno Retailleau, at-

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay. 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : **30 euros** à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement
Paiement par virement. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com

teindre les consommateurs. Certes, il faudra que les moyens suivent. Étienne Blanc insiste, à juste titre, sur l'intérêt de confisquer les biens indûment acquis des trafiquants pour financer la lutte contre eux.

Les limites de l'état de droit. – Certes, il faut trouver un bon équilibre entre la nécessaire éradication des cartels de la drogue et le respect de l'état de droit. Mais il ne faut pas non plus être ingénu. À défaut d'employer sans tarder les moyens de gagner la guerre que nous infligent ces mafias immensément puissantes, ce sont elles qui détruiront nos pays en plongeant trop de nos concitoyens dans la dépendance et la violence. À défaut de prendre dès à présent les dispositions les plus fermes, il faudra demain faire comme le Salvador, l'Équateur, le Honduras et maintenant le Pérou qui ont été contraints, avec l'approbation très large de leur population, de mettre en œuvre des mesures radicales pour arrêter les consommateurs, placer les suspects dans des prisons de haute sécurité dont les autorités publiques ont repris un contrôle qui leur avait échappé, voire instaurer l'état d'urgence comme au Honduras... Ainsi, le nombre d'homicides a ainsi été réduit de 92 % au Salvador, une des nations les plus dangereuses d'Amérique du Sud qui est devenue l'une des plus sécurisées. Mais à quel prix ? Ces gouvernements ont dû parfois piétiner l'état de droit pour rétablir les libertés. Essayons d'anticiper pour ne pas en venir à ces extrémités.

Jean-Philippe Delsol



par Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Une belle scène nous attend, fond blanc, guirlandes de feuilles blanches, un tabouret de piano blanc, deux petits pianos. Dans les enceintes, une gymnopédie. Dans la salle, les spectateurs échangent, « Satie, on ne sait pas vraiment qui c'est, mais tout le monde connaît ». La pièce commence, le directeur de l'hôpital psychiatrique est au téléphone avec la police, deux personnes ont disparu. Le temps remonte, une heure en arrière. Un homme, binocle et melon, dialogue avec son infirmière. Elle s'appelle Anna, il s'appelle Erik Satie, comme tout le monde.

Laetitia Gonzalbes a monté sa pièce comme Night M Shyamalan aurait monté un film. Plus on

en raconte, plus on induit en erreur, sauf à raconter la fin, et ça serait dommage. Retenez que vous apprendrez des choses sur la vie d'Erik Satie, et que vous serez pris, passionné. J'avais aimé son Anna Karénine, j'ai adoré son Erik Satie, savouré ses Sœurs Tatin, apprécié la finesse de sa mise en scène de London Bridge.

Le duo Eliott Jenicot – Anaïs Yazit est magnifique, tout au long de la pièce ils sont en osmose, synchrones. On ne présente pas Eliott Jenicot, pensionnaire de la Comédie Française de 2011 à 2019 je suis fan de l'élasticité de son visage, du jeu de son regard. Anaïs Yazit est une actrice lumineuse au jeu fluide dont je suis le travail avec attention, elle

à la qualité rare de transcender le jeu de son partenaire. Leur plaisir d'être sur scène et leur complicité sont contagieux. Ils jouent, ils chantent, ils dansent. La sévérité amusée de l'un, l'ingénuité de l'autre servent le texte qui file naturellement. Sur le fond de scène, des dessins, des animations. La vidéo au théâtre est souvent une facilité. Ici c'est un troisième personnage qui donne une perspective, un clin d'œil. Je pourrais aussi vous parler de la lumière, je l'ai trouvé sculpturale.

La pièce parle d'Erik Satie ? C'est un prétexte, pas un biopic. Un prétexte à un voyage, un beau voyage onirique, un grand moment de théâtre. Je me suis laissé emporter du début à la fin, emporter par chacun des deux personnages, emporter par la beauté, emporter par le jeu et la complicité des deux acteurs.

Je m'appelle Erik Satie comme tout le monde est à la fois un coup de cœur et un bonbon. Un coup de cœur parce que c'est beau, bien fait, bien joué. Un bonbon parce que j'en suis sorti de bonne humeur, en me sentant bien. « Sans beauté, comment supporter le réel ? ».

Un grand bravo, et une vraie joie de voir ce beau spectacle, créé en 2019 au Théâtre de La Contrescarpe, poursuivre son parcours. ■

Au Funambule Montmartre jusqu'au 2 février 2025. Du mercredi au samedi : 19 h 00 ou 21 h 00
Dimanche : 18 h 00 ou 20 h 00. Texte : Laetitia Gonzalbes. Avec : Eliott Jenicot, Anaïs Yazit. Mise en scène : Laetitia Gonzalbes. Illustrations et animations : Suki.

Le méthane, meilleure ou pire des choses ?

par Fabrice de Chanceuil

Le méthane est un gaz, de formule chimique CH₄, abondamment présent à l'état naturel mais aussi susceptible d'être produit. Combustible à fort potentiel, il peut constituer une source d'énergie renouvelable mais représente également un puissant gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique. Alors, que faut-il penser du méthane ?

Le méthane existe à l'état naturel dans le sous-sol mais aussi dans les volcans de boue et les zones humides. C'est d'ailleurs en étudiant les gaz émanant d'un marais proche de chez lui que le physicien et chimiste Alessandro Volta l'a découvert en 1776. Les activités humaines participent aussi à la production de méthane, qu'il s'agisse des énergies fossiles, des décharges, des rizières, des feux de forêt et même de la digestion du bétail.

Le méthane est de même présent dans l'atmosphère mais également dans le fond des océans et sur les surfaces glacées, qu'il s'agisse des pergélisols (sols gelés en permanence) ou des inlandsis (couches de glace durables comme la banquise).

Le méthane est problématique car il s'agit d'un gaz à effet de serre, le plus important après le dioxyde de carbone (CO₂). Bien que ne restant que dix ans dans l'atmosphère, le CH₄

est beaucoup plus puissant que le CO₂ : ainsi, une molécule de méthane absorbe en moyenne 28 fois plus de rayonnement qu'une molécule de dioxyde de carbone sur une période de 100 ans.

Les émissions de méthane proviennent à 21 % des énergies fossiles, en raison des fuites dans l'atmosphère, lors de son extraction, du gaz naturel qui est composé à

Par Dbc334 (first version); Jynto (second version). - Travail personnel. Domaine public, commons.wikimedia.

90 % de méthane, à 16 % par l'élevage des ruminants (flatulences, fumiers et lisiers), à 11 % des décharges et des égouts, à 10 % de la biomasse, lors de certains processus de décomposition organique, à 4 % des sédiments et des océans, le reste provenant des pergélisols et inlandsis précités et d'autres causes.

Le méthane est donc d'abord une énergie fossile, gaz naturel brut injecté dans le réseau de distribution. Sa part dans la production mondiale d'énergie primaire a augmenté pour représenter 23 %, se pla-

çant au troisième rang derrière le pétrole et le charbon.

Mais le méthane est aussi une énergie renouvelable, appelé dans ce cas méthane biogénique ou biogaz. Il est produit par fermentation anaérobie, c'est-à-dire en absence d'oxygène, de matières organiques, désignée aussi sous le nom de méthanisation. Produit

90 % de méthane, à 16 % par l'élevage des ruminants (flatulences, fumiers et lisiers), à 11 % des décharges et des égouts, à 10 % de la biomasse, lors de certains processus de décomposition organique, à 4 % des sédiments et des océans, le reste provenant des pergélisols et inlandsis précités et d'autres causes. Le méthane est donc d'abord une énergie fossile, gaz naturel brut injecté dans le réseau de distribution. Sa part dans la production mondiale d'énergie primaire a augmenté pour représenter 23 %, se plaçant au troisième rang derrière le pétrole et le charbon. Mais le méthane est aussi une énergie renouvelable, appelé dans ce cas méthane biogénique ou biogaz. Il est produit par fermentation anaérobie, c'est-à-dire en absence d'oxygène, de matières organiques, désignée aussi sous le nom de méthanisation. Produit naturellement dans les marais ou les décharges contenant des déchets organiques, le biogaz peut également être produit artificiellement dans des digesteurs, pour traiter notamment les boues d'épuration et les déchets industriels ou agricoles. Malgré tout, le biogaz n'est pas constitué exclusivement de méthane et, selon son mode d'obtention, la part de méthane varie de 55 à 90 %.

Le biogaz connaît de nombreux usages. Brûlé sur son lieu de production,

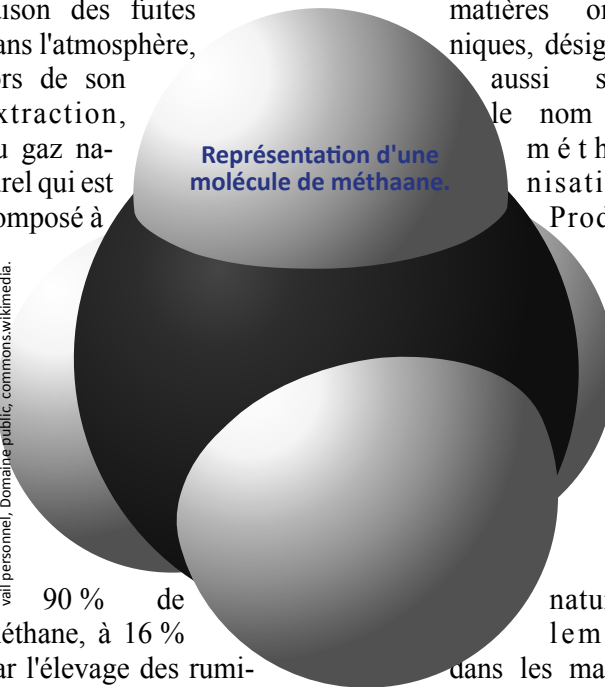
il donne chaleur et électricité. Purifié, il devient du biométhane ou gaz vert utilisable comme gaz naturel pour véhicules (GNV) ou injectable dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Si le biogaz participe des énergies contribuant à la transition énergétique, il n'est pas exempt, en raison de sa forte proportion de méthane, d'effets sur le changement climatique. En fait, pour que le biogaz n'accroisse pas l'effet de serre, il faut que le carbone produit par le méthane et le dioxyde de carbone ait été préalablement absorbé par les végétaux, dont le biogaz est issu, lors de leur croissance.

En France, la loi de transition énergétique de 2015 prévoit un objectif de 10 % de la consommation totale de gaz en 2030. C'est un objectif très ambitieux quand on sait que le biogaz ne constituait que 0,02 % de la consommation de gaz en 2016 et 2 % en 2022.

Un gros effort doit donc être entrepris pour augmenter substantiellement le nombre d'unités de méthanisation d'injection. Malgré tout, un autre obstacle risque de refréner l'ardeur des consommateurs : en effet, le prix du biogaz est supérieur à celui du gaz naturel et devrait le rester encore un certain temps.

Le méthane n'a donc pas encore gagné la partie : tu m'étonnes ! ■





Institut d'histoire des monarchies



HOMMAGE A RENE DE LA TOUR DU PIN (1834-1924)

Il y a 100 ans, le 4 décembre 1924, décédait à Lausanne René de La Tour du Pin. Il est l'un des promoteurs, en France, avec notamment son ami Albert de Mun, du catholicisme social. Cette doctrine préconise une sorte de troisième voie, hors du libéralisme et du socialisme, fondée sur l'enseignement social de l'Église et s'appuyant, dans la vision qu'en avait La Tour du Pin, sur l'institution monarchique ainsi que sur des corporations assurant un juste équilibre entre le capital et le travail.

La pensée de La Tour du Pin s'est un peu estompée avec le temps. Pourtant, elle a marqué son époque et reste une référence pour notre temps, parfois au-delà du strict cercle de ses partisans. On connaît la remarque d'Edmond Michelet, ancien Garde des Sceaux : « S'il est un personnage que le Général de Gaulle connaît mieux que Marx, c'est peut-être le très ignoré aujourd'hui La Tour du Pin ».



Afin de réparer cet oubli, l'Institut d'histoire des monarchies et le Groupe d'action royaliste vous proposent, à l'occasion du centenaire de sa mort, un après-midi d'hommage à René de La Tour du Pin qui aura lieu

**le samedi 7 décembre 2024 de 14h00 à 18h00,
dans la salle de conférence de la NAR
38, rue Sibuet 75012 PARIS.**

Venez nombreux assister aux interventions et aux échanges autour de Joël Broquet, Jean-Philippe Chauvin, Philippe Delorme et Patrice Vermeulen ainsi que d'autres invités qui viendront bientôt compléter la liste des participants.

Entrée libre dans la limite des places disponibles

en partenariat avec



la nouvelle **REVUE
UNIVERSELLE**

*Revue fondée en 1920 par
JACQUES BAINVILLE*

*Politique, Économie
Diplomatie, Histoire
Religion, Lettres, Arts*

■ **Amérique du Sud :** Le président Macron a commencé le 16 novembre par l'Argentine une tournée en Amérique du Sud. Il a eu deux entretiens avec le président Milei, mais aucune déclaration commune n'a été faite. Il s'est ensuite rendu au G20 au Brésil le 18 novembre. Un projet de traité de libre-échange entre les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay et Bolivie) et l'Union européenne est sur la table. Le président Macron a déclaré qu'il n'en voulait pas à cause des normes sanitaires qui ne sont pas les mêmes en Europe et en Amérique du Sud, mais c'est la Commission européenne qui a reçu mandat de négocier et de signer et l'Allemagne ou l'Espagne poussent à la signature.

■ **Argentine :** L'agence de notation Fitch a relevé, le 15 novembre, la note de la dette à long terme de l'Argentine, en la faisant passer de CC à CCC. L'Argentine a par ailleurs retiré sa délégation de la COP 29 qui a lieu à Bakou (Azerbaïdjan), prélude supposé à un retrait de l'accord de Paris sur le climat.

■ **Ukraine :** Le 17 novembre le pays a subi une des plus importantes attaques aériennes russes depuis le début de la guerre. De nombreuses infrastructures électriques ont été détruites, Kiev a été frappée. La Pologne a fait décoller son aviation de chasse à titre préventif et symbolique. Le 15 novembre, le chancelier allemand Olaf Scholz a pris l'initiative, pour la première fois depuis deux ans, d'appeler le président Poutine à propos de la guerre en Ukraine.

Cabinet présidentiel

Les comparaisons entre les institutions américaines et les nôtres en Europe induisent fréquemment en erreur. Les médias de ce côté de l'Atlantique s'intéressent aux nominations égrenées par le président élu avec plus de passion que la formation du dernier gouvernement français et que celle des dirigeants des pays qui nous sont proches.

Personne ne semble saisir correctement les différences constitutionnelles capitales entre un régime parlementaire et un régime présidentiel. Le cabinet présidentiel américain n'est pas un « gouvernement ». Les membres, appelés secrétaires, ne sont pas des « ministres ». Ils sont nommés à la tête de départements fédéraux tout en sachant que les États-Unis sont un État fédéral et que les compétences dans la plupart des domaines en dehors du secteur régalien relèvent de chacun des cinquante États fédérés. Si l'on parle de réduire la voilure de la bureaucratie fédérale, considérablement accrue depuis la Seconde Guerre mondiale, les administrations des États seront toujours à la base du système.

« Six voix contre, une pour, le projet est adopté » : le président Lincoln avait ainsi proclamé l'acte d'émancipation le 22 septembre 1862 abolissant l'esclavage. Le président est seul à décider. Il n'y a pas d'existence collective. Les membres du cabinet sont cantonnés à une fonction de « conseil ». Ils étaient quatre sous George Washington, ils

furent longtemps six. Depuis les années 1960, ils sont quinze auxquels il faut ajouter huit fonctionnaires de haut niveau (dont la CIA et le renseignement), soit vingt-trois au total. Six correspondent aux fonctions régaliennes : affaires étrangères, défense, justice, intérieur, trésor, commerce.

Leur nomination, sous réserve de l'aval du Sénat, est discrétionnaire. Ils ne sont pas responsables devant le Congrès mais seulement devant le Président, révocables à merci. Il n'est nul besoin d'« équilibres » au sein du cabinet comme dans les régimes parlementaires : selon les tendances ou les régions. Les secrétaires nommés par Donald Trump ne sont que des avatars du chef. Ils viennent majoritairement de son fief de Floride. Mais cela n'a aucune signification dans un régime présidentiel.

Il en va également du pouvoir législatif : les deux grands partis qui composent le Sénat et la Chambre des représentants ne sont pas des partis au sens parlementaire. Il n'y a pas vraiment de discipline de vote ni d'unité. Ils tirent leur force des États et non de Washington. La nouvelle « majorité » républicaine au Sénat s'est donné un chef qui n'est pas celui qui plaisait à Trump. Les Démocrates ont conservé quatre sièges dans des États qui ont voté pour Trump. La Chambre des Représentants où les Républicains ont une courte majorité s'était illustrée au cours des deux dernières années par d'incessants conflits fratricides. Même si les « trumpistes » ont accru leur influence au sein du parti, les votes au Congrès, qui n'est pas une « Assem-

blée » mais plutôt, comme à l'origine, des délégués des États, ne sont pas acquis d'avance au président. La séparation des pouvoirs plus rigide en régime présidentiel qu'en régime parlementaire prévaut sur les phénomènes majoritaires.

Dominique Decherf

François et Emmanuel

On dit que le courant ne passe plus entre le pape François et le président Emmanuel Macron. On en prend pour témoin le fait que le souverain pontife a refusé de venir présider la réouverture au culte de la cathédrale Notre-Dame dans la capitale, répétant même sa position : « Je n'irai pas à Paris ». En revanche, une semaine plus tard, le 15 novembre, il se rendra à Ajaccio, pour un colloque sur la religiosité populaire organisé par un de ses amis, le cardinal François-Xavier Bustillo, archevêque d'Ajaccio. Tout comme l'an passé lorsqu'il était venu à Marseille chez un autre de ses proches, le cardinal Jean-Marc Aveline, pour les Rencontres méditerranéennes consacrées au sort des migrants (peut-être en sera-t-il aussi question en Corse?).

Sa décision de bouder Paris pourrait s'expliquer de plusieurs façons. D'une manière générale, il ne recherche pas les visites officielles à l'étranger, préférant se consacrer à des événements auxquels il veut ajouter du sens par sa présence. Aux yeux d'un Argentin qui a oublié ses racines italiennes, la vieille Europe chrétienne ne présente pas beaucoup

d'intérêt, passionné qu'il est par les « périphéries ». Sa culture historique et son sens de l'Église ne lui font pas accorder un intérêt particulier à la cathédrale Notre-Dame. Il est également possible qu'il ne se sente pas très proche de l'épiscopat français, à cause de certains scandales sexuels et de ce qu'il estimerait être un manque d'envergure.

Les relations avec Emmanuel Macron ont également joué leur rôle. Au début, les deux hommes se sont peut-être plu en raison d'un comportement cassant certains codes. Le président français avait d'ailleurs pensé en profiter en se mettant à le tutoyer dès 2018. Peut-être en a-t-il trop fait sous prétexte qu'il connaissait les jésuites, chez lesquels il a accompli une partie de scolarité et demandé le baptême. Il semblerait que le pape l'ait ensuite moins apprécié, surtout depuis qu'il a fait inscrire l'avortement dans la Constitution en même temps qu'il entend faciliter l'euthanasie ; l'an passé à Marseille, François avait dénoncé un « tragique rejet de la vie humaine ». Enfin, en ce qui concerne la basilique parisienne, le Saint-Père aurait craint de jouer le rôle de faire-valoir pour un homme soucieux de sa gloire en même temps que désireux d'utiliser tous les moyens pour se redonner quelque lustre dans la difficile cohabitation d'aujourd'hui.

Résultat : selon des sources concordantes, le président de la République aurait très mal pris le fait que le pape décide de sa visite en Corse après avoir négligé Notre-Dame-de-Paris. Il aurait ainsi fait part de son agacement au car-

dinal Bustillo. En tout cas, l'épisode ne lui a pas plu, s'ajoutant au refus de l'archevêque de Paris de le laisser parler à l'intérieur de la cathédrale. Lui qui a obtenu que l'édifice soit restauré dans les délais impartis, à savoir cinq ans et demi, doit être déçu de cette absence de reconnaissance.

Jean-Gabriel Delacour

Le primat anglican démissionne

Éclaboussé par un scandale d'agressions physiques et sexuelles dont il n'a pas su mesurer l'ampleur, le primat de la Communion anglicane, qui compte 85 millions de fidèles dans 165 pays, Justin Welby, vient de présenter sa démission. Portrait d'un dignitaire religieux emporté dans la tourmente du monde moderne.

« J'espère que cette décision montre à quel point l'Église d'Angleterre comprend la nécessité d'un changement, et notre engagement profond à créer une Église plus sûre ». Après avoir d'abord présenté ses excuses, l'archevêque de Cantorbéry a dû finalement renoncer à sa charge, par ce communiqué daté du mardi 12 novembre. À la base de cette décision radicale, la publication d'un rapport faisant la lumière sur les violences physiques et sexuelles commises par un avocat proche de l'Église anglicane. Durant près d'un demi-siècle, ce John Smyth, mort en 2018, a infligé des sévices à plus de 130 garçons et jeunes hommes. Son rôle de président d'une association caritative gérant des camps de vacances

de caractère confessionnel, lui a permis de perpétrer ses crimes en toute impunité. La hiérarchie, mise au courant de ses crimes dès 2013, n'avait pas alerté la justice...

« Il est très clair, a précisé Justin Welby, que je dois assumer la responsabilité personnelle et institutionnelle del a longue période traumatisante allant de 2013 à 2024. Ces derniers jours ont ravivé le profond sentiment de honte que j'éprouve face aux échecs historiques de l'Église d'Angleterre en matière de protection. Pendant près de 12 ans, j'ai peiné à apporter des améliorations. Il appartient à d'autres de juger ce qui a été fait. Alors que je me retire, je le fais avec une profonde tristesse pour tous ; les victimes et survivants d'agressions ».

Face à la vague déferlante d'indignations, le chef spirituel de la Communion anglicane – dont le roi Charles III est le gouverneur suprême – ne pouvait se maintenir en place. Peu auparavant, le Premier ministre Keir Starmer, avait déploré que les victimes de Smyth aient été « gravement, très gravement abandonnées », tandis qu'une pétition, lancée par trois membres du synode général, la plus haute instance doctrinale anglicane, réunissant plus de 14 000 signatures.

Justin Portal Welby a connu un parcours peu conventionnel avant d'être intronisé archevêque de Cantorbéry le 21 mars 2013. Né le 6 janvier 1956, à Londres, il a donc aujourd'hui 68 ans. Même s'il a été baptisé dans l'Église d'Angleterre, il ne se « convertira » réellement qu'après l'âge de 20 ans.

L'échange a duré 60 minutes. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a critiqué cette démarche qui veut sans doute ouvrir une phase de négociations après la victoire de Donald Trump à la présidentielle américaine.

■ **Chine** : Le 11 novembre, une attaque à la voiture-bélier a été perpétrée dans un centre sportif de Zhuhai (sud du pays), à la veille de l'ouverture du plus grand salon aéronautique du pays. Trente-cinq personnes ont été tuées, quarante-trois autres blessées. Le président Xi Jinping a lui-même commenté le crime en exigeant que son auteur, un homme de 62 ans, présenté comme suicidaire et psychologiquement perturbé, soit « sévèrement puni ».

■ **République démocratique du Congo** : La Constitution va-t-elle être révisée à l'initiative de l'Association nationale des victimes ? L'Assemblée nationale a été saisie le 13 novembre d'une pétition en ce sens. Ses auteurs, appuyés par les 100 000 parrainages citoyens requis pour ce type de procédure, demandent le passage au septennat présidentiel non renouvelable, une réforme du système judiciaire et une évolution de la forme de l'État.

■ **Salvador** : Le président Nayib Bukele a admis, le 12 novembre, l'existence d'individus emprisonnés sans motif dans le cadre de la puissante politique de lutte contre les cartels déployée dans le pays depuis son accession au pouvoir en 2019. Il a annoncé la remise en liberté de 8 000 personnes et assuré que

Chemins du monde

« 100 % des innocents [seraient] libérés ». Selon une ONG, le nombre total de détenus à tort au Salvador s'élèverait à 33 000.

■ **Haïti** : Le nouveau Premier ministre, Alix Didier Fils-Aimé, a présenté son gouvernement de transition de 18 membres (4 femmes et 14 hommes) le 15 novembre.

■ **Israël** : Tsahal a intensifié toute la semaine dernière ses bombardements ciblés sur le Liban. Un porte-parole du Hezbollah a été tué dans l'explosion du siège du parti Baas à Beyrouth le 17 novembre. À Beyrouth et dans sa banlieue sud, les établissements scolaires ont fermé leurs portes. La ville de Khyam au sud-est est toujours aux mains du Hezbollah malgré huit jours d'offensives israéliennes. Les bombardements ont également repris sur la bande de Gaza.

C'est seulement en 2016 qu'un test ADN lui révéla qu'il a en réalité pour père biologique l'ancien secrétaire de Winston Churchill, Sir Anthony Montague Browne, et non Gavin Welby. Même si c'est pour lui une « surprise complète », la découverte le laisse indifférent : « *Je sais que je trouve qui je suis dans Jésus Christ, et non dans la génétique, et mon identité ne s'en trouvera jamais changée.* »

Après des études à Eton et à Cambridge, il travaille durant 11 ans dans le secteur pétrolier, acquérant ainsi une expérience concrète des problèmes économiques et sociaux. Cela lui permettra plus tard de pointer avec pertinence les injustices du système financier international, et à insister sur la nécessité d'établir une éthique dans le monde des affaires. En outre, le prélat s'exprimera souvent en faveur des immigrés, réfugiés et deman-

deurs d'asile. « *Une société est jugée par la façon dont elle traite ses plus vulnérables* », a-t-il notamment déclaré.

Marié en 1979 avec Caroline Eaton, Justin Welby est père de 5 enfants. Ordonné diacre en 1992, il deviendra en 2007 doyen de Liverpool puis évêque de Durham quatre ans plus tard.

« *Progressiste* » sur le plan moral, et modérément réformiste dans le domaine ecclésial, Justin Welby a multiplié les initiatives pour accroître le rôle des femmes au sein de son Église – en acceptant leur ordination – et la rendre plus accueillante aux homo et transsexuels, mais sans reconnaître le mariage entre personnes du même sexe. Avec franchise, il a admis traverser parfois des périodes de doute personnel dans sa foi, percevant mal la place de Dieu dans un monde empli de souffrances. « *Je suis sûr que*

Dieu est plus grand que nos questions, en conclut-il. En fait, la foi elle-même implique de marcher dans l'inconnu. »

La réconciliation se trouve au centre de sa réflexion théologique. À ses yeux, le pardon est essentiel, même dans les contextes les plus tragiques, comme les guerres ou les affrontements inter-religieux. « *Le pardon n'efface pas la douleur, mais il est le premier pas vers la liberté* », assure-t-il.

Très simple et accessible, sur avec les plus humbles, Justin Welby manie volontiers l'humour. Il intervient sur les réseaux sociaux où il partage ses pensées spirituelles et des messages d'espérance, des appels à la prière. Francophone et francophile, Justin Welby possède une maison en Normandie, où il viendra peut-être passer sa retraite...

Philippe Delorme

ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

L'Association des Écrivains catholiques est heureuse de vous faire part de sa prochaine conférence, **le mardi 19 novembre à 11 heures au Couvent de la Visitation, 68 avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris**. Le Père Didier-Marie Golay (OCD) nous parlera du Père Jacques de Jésus, rendu célèbre par le film de Louis Malle, *Au revoir les enfants !* L'entrée est libre. Cette conférence sera précédée à 10 h 30 par une messe où nous prierons en particulier pour les adhérents défunts.

Par ailleurs, elle vous invite à son prochain Salon, le samedi 7 décembre de 14 heures à 18 heures à la Mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte. Rémi Brague de l'Institut, Grand Prix catholique de littérature 2024, fera à cette occasion une conférence à 15 h 30 : "Comment vivre aujourd'hui selon la Providence ?" L'entrée est libre.

De l'Allemagne

En 1810, Mme de Staël publiait *De l'Allemagne*, dont le contenu ne fut réellement connu qu'après la chute de Napoléon, qui en avait fait saisir et détruire tous les exemplaires. La grande romantique présentait là un travail dont on aimerait aujourd'hui trouver l'équivalent pour connaître notre voisin d'outre-Rhin, afin d'en saisir les caractéristiques et les originalités, notamment régionales. S'y trouvaient en effet détaillés aussi bien la géographie que l'histoire, la sociologie que la littérature, la morale que la philosophie, l'esprit de conversation que la religion. Il faut en effet bien reconnaître que les guerres de 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945 ont porté un rude coup à l'empathie qui s'était manifestée durant la plus grande partie du XIX^e siècle, même si la réconciliation franco-allemande lancée par de Gaulle et Adenauer, plus ou moins complétée par la réunification de 1990, ont changé la donne.

Mais le fait que, pour la première fois depuis deux ans, le chancelier Olaf Scholz se soit entretenu au téléphone pendant une heure, le 15 novembre, avec Vladimir Poutine a irrité beaucoup de personnes, pas seulement en Ukraine. D'autant que, peu après, le porte-parole du gouvernement de Berlin a fait simplement savoir que « *le chancelier a[vait] condamné l'agression russe contre l'Ukraine et enjoint au président Poutine d'y mettre fin et de retirer ses troupes* » – ce qui pourrait être considéré comme la reconnaissance que cela n'aurait servi à rien. Comme Olaf Scholz refuse toujours de fournir

les missiles à longue portée Taurus réclamés par Kyiv pour mieux se défendre, cela alimente les critiques de ceux qui, en Europe, lui reprochent un manque de détermination.

Cela intervient dans un double contexte. À l'extérieur, l'élection de Donald Trump rebat forcément les cartes, même si on voit mal ce dernier lâcher Volodymyr Zelensky, car ce serait s'aplatir devant Moscou. À l'intérieur, le départ des libéraux place le chancelier dans une position délicate, car on ne sait jusqu'à quand il va pouvoir tenir. Cela dit, il ne faut pas oublier que, gazoduc russe ou pas, Berlin a toujours cherché à améliorer ses relations avec le régime en place du côté de l'Oural. On pourrait dire que, tout comme la Russie se situe entre Orient et Occident, l'Allemagne, puissance continentale centrale, regarde alternativement vers l'Ouest, jusqu'aux États-Unis, et vers l'Est, c'est-à-dire vers cette Europe centrale, danubienne et slave avec laquelle ne manquent pas les liens tissés par l'Histoire, ce qui ne veut pas dire qu'ils entraînent automatiquement une domination, voire une sujétion.

La France et l'Allemagne sont alliées, mais pas interchangeables. C'est une vue bien courte que celle des européistes pensant que tous devraient aller dans le même sens – et que, donc, les échelons nationaux seraient devenus inutiles. C'est d'ailleurs une des raisons qui poussent de plus en plus de nations à conserver leurs spécificités, notamment chez les voisins de l'Allemagne.

Jean Étèveaux



INSTITUT CULTUREL MARTIN LUTHER

SAISON 2024-2025

BACH, L'INTÉGRALE des SUITES pour VIOLONCELLE VALÉRIE AIMARD

DEUXIÈME SOIRÉE

Judi 21 novembre à 20 h

Suites n° 3, 5 et 7

Présentation par le Pasteur Alain Joly
et rencontre avec l'artiste

Tarif : 20 €

Premier anniversaire de la parution
du CD, label EnPhases

Église luthérienne Saint-Marcel,
24, rue Pierre Nicole, Paris 5^e



EN PHASES

Société

BLACK FRIDAY : Le 29 novembre sera le jour du vendredi fou *black friday*. C'est toujours le vendredi qui suit le quatrième jeudi de novembre qui marque le *Thanksgiving*. Invention américaine et canadienne, cette journée commerciale génère plusieurs millions de dollars de retombées économiques. Une habitude qui s'est implantée en Europe et en France depuis quelques années.

Le terme *black friday* arrive pour la première fois en 1951 dans la presse, mais se développe réellement à partir des années 1970. En France ce jour est aussi appelé jour noir ; il connaît une ferveur grandissante, même si de nombreuses associations dénoncent une débauche financière, au-delà des traditionnelles soldes. Mais c'est aussi l'occasion d'acheter les cadeaux de Noël avec des remises importantes. Depuis 2014 ce sont les entreprises qui vendent essentiellement sur Internet qui monopolisent le marché, avec des produits qui ne sont généralement pas soldés comme l'informatique.

Durant la période du covid, le gouvernement français avait demandé aux grosses entreprises de vente à distance de déplacer ce vendredi noir d'une semaine en décembre.

Normalement ce *black friday* ne devrait durer qu'une journée. Depuis quelques années, les commerçants ont pris l'habitude de la faire durer plusieurs jours avec des artifices commerciaux, comme le *black friday week* ou le *cyber monday* ou encore les *french days*.

Philippe Buron Pilâtre

GRANDE DÉDICACE

GRANDE DÉDICACE DE NOËL POUR PETITS ET GRANDS
AU FOYER JEAN BOSCO LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE DE 14H À 18H
23 RUE DE VARIZE 75016 PARIS. VENEZ NOMBREUX !

AVEC NOTRE SONNEUR DE CORNEMUSE
ET LA PRÉSENTATION D'UN GRAND CHOIX
D'OUVRAGES DU CATALOGUE DES
ÉDITIONS VIA ROMANA

PAIEMENT PAR CHÈQUES
OU ESPÈCES, SEULS
ACCEPTÉS

PARMI LES
AUTEURS INVITÉS:

Marie ALAIN

Guy BARREY

Abbé Claude BARTHE

Gilles BEXON

Arnaud de CACQUERAY

capitaine CAVAL

CHARD

Jean-Paul CHAYRIGUES
de OLMETTA

Patrick DELON

Philippe DELORME

Remi FONTAINE

Maryse GALVEZ
du GOR

ET

UN STAND DU MAGAZINE
FRANCE CATHOLIQUE
POUR SON CENTENAIRE

PARMI LES
AUTEURS INVITÉS:

Michel GEOFFROY

Stéphane GLOSSOVSKI et
Olivier MINVIELLE

Philippe d'HUGUES

Aymeric de MALEYSSIE

Henri PETER

Philippe PICHOT-BRAVARD

Yves POUILLE et
sa cornemuse

Abbé Guillaume
de TANOÛARN

Père Jean-François
THOMAS

AVEC

UN STAND DE
RENAISSANCE CATHOLIQUE
DE JEAN-PIERRE MAUGENDRE





THÉÂTRE DE NESLE

8 RUE DE NESLE 75006 PARIS . RÉSERVATION : 01 46 34 61 04



BULLES

Un spectacle de mime
loufoque et poétique
imaginé et interprété
par
Valérie AIMARD

Les dimanches 8, 15, 22 décembre 2024 à 16 h
Les lundis 9, 16, 23 décembre 2024 à 20 h

www.valerieaimard.fr

PHILIPPE DELORME

CONTRE-MANUEL D'HISTOIRE

L'historien Philippe Delorme livre, avec ce « contre-manuel », un antidote précieux à la déconstruction du récit national.

Sans doute convient-il qu'à chaque génération une nouvelle histoire de France soit proposée pour une prise de conscience d'un passé sans lequel nous ne serions pas ce que nous sommes. Michelet, Lavis, Bainville ont été ainsi les médiateurs nécessaires de cette transmission. Philippe Delorme s'inscrit donc à leur suite, avec une autorité telle que son préfacier, Jean Tulard, peut écrire que son livre « devrait s'imposer à la place des manuels scolaires ». C'est dire son importance à un moment plutôt critique, où il n'est question que de déconstruction plutôt morbide, selon les canons de la religion wokiste.

Ni romance, ni repentance

Dans un tel climat, Philippe Delorme se veut historien rigoureux. Ni romance, ni repentance, proclame-t-il. J'aurais quelques remarques à faire sur la notion de roman national éveillée jadis par mon ami Paul Yonnet, mais ce qui relève de l'imaginaire d'un peuple doit se distinguer de la rigueur disciplinaire de l'historien de métier. Reste que celui-ci est forcément doté de convictions étayées par une longue pratique des destinées françaises. Philippe Delorme ne cache nullement « ses goûts et ses prédilections », au point de conclure son récit par un exposé sur la façon dont il conçoit la rénovation de nos institutions actuelles, en fonction des leçons qu'il a pu tirer de toutes les séquences qu'il a livrées à ses lecteurs.

Il n'est pas question ici d'esquisser la synthèse des 45 séquences qu'il a choisies, parce qu'elles lui semblaient le mieux caractériser les 2000 ans de la nation française. Elle se distingue par un souci de précision extrême, écartant les aspects légendaires mais revêtant aussi un aspect concret qui fixe l'attention et les rend comme familières. Au passage, on peut retenir quelques événements qui ont une résonance actuelle, du fait des phénomènes de civilisation qu'ils mettent en évidence. Ainsi, la fameuse victoire de Charles Martel qui arrêta l'invasion arabe près de Poitiers. L'enjeu est tellement frappant qu'il provoque la controverse. Philippe Delorme fournit sa propre interprétation. Une victoire aurait permis aux conquérants « encore mal islamisés » de s'installer sur notre territoire, de le coloniser et de l'intégrer au Dar al-Islam. « Mais il apparut que le mouvement parti de La Mecque, un siècle auparavant avait alors atteint sa plus haute crue, comme le flux aux marées d'équinoxe... »

« La stupéfiante vierge »

Faut-il s'arrêter à Jeanne d'Arc? Je ne connaissais pas, à son propos, le texte du pape Pie II (1458-1464): « Ainsi mourut Jeanne, l'admirable, la stupéfiante vierge. C'est elle qui releva le royaume des Français abattus et presque désespérés, elle qui infligea aux Anglais tant et de si grandes défaites. À la tête des guerriers, elle garda au milieu des armées



Contre-histoire de France. Ni romance, ni repentance, Philippe Delorme, Via Romana, 2024, 314 pages, 25 €.

une pureté sans tache, sans que le moindre soupçon n'ait jamais effleuré sa vertu.»

En sautant les siècles, on peut saluer le Roi-Soleil, qui peut paradoxalement se montrer

très familier de ses sujets et qui donnera, en ses derniers jours, l'exemple d'une foi solide. Mais n'y avait-il pas eu une véritable conversion à un moment du règne? Quant à la Révolution de 1789, elle est racontée sous un mode descriptif, permettant de comprendre ce qu'il y a d'aléatoire jusque dans les grands mouvements telluriques qui ont fait trembler le monde. De là le jugement de Taine, qui demeure l'un des meilleurs analystes de l'époque: « *Le propre d'une insurrection populaire, c'est que, personne n'y obéissant à personne, les passions méchantes y sont libres autant que les passions généreuses, et que les héros n'y peuvent contenir les assassins.* »

Aventure nationale

Philippe Delorme pratique assez peu ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire, même sous le mode d'un François Furet, dont il reconnaît qu'il a accompli une mutation décisive dans l'interprétation de la Révolution. Mais la façon dont il suit et décrit notre aventure nationale nous permet d'être au plus près de ses acteurs. Ainsi se vérifie le conseil de Jean Tulard. Sa *Contre-histoire de France* peut servir agréablement de manuel à l'usage des jeunes générations. ♦

« À la place des manuels scolaires »